

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)
site: www.parlementfrancophone.brussels

Comité d'avis pour l'Egalité des chances
entre les hommes et les femmes

Convocation¹

Mercredi 22 janvier 2020 – 14h30
Rue du Lombard, 69 – Salle 201

Ordre du jour

- 1. Election du Bureau du Comité d'avis (vote)**
- 2. Ordre des travaux**

Suivi du Jeudi de l'hémicycle relatif au cyberharcèlement aux prismes du genre

- 3. Divers**

Composition du Comité d'avis

Présidence : à désigner
Vice-présidence : à désigner
Secrétariat : à désigner

Membres effectifs :

PS : Mme Leila Agic, Mme Delphine Chabbert, M. Jamal Ikazban
Ecolo : Mme Marie Lecocq, Mme Isabelle Pauthier
MR : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Viviane Teitelbaum
DéFI : Mme Marie Nagy
PTB : Mme Françoise De Smedt

¹ Dans les conditions de l'article 20 du Règlement, les réunions des commissions sont publiques.

Article 15.4 du Règlement du Parlement francophone bruxellois: « *En cas d'absence d'un membre effectif, il est pourvu à son remplacement par un des membres suppléants appartenant au même groupe politique. Le président de la commission permanente est informé de ce remplacement.*

En outre, les membres effectifs et suppléants des commissions permanentes peuvent être remplacés pour une réunion par un autre membre du même groupe. Dans ce cas, le président du groupe politique concerné en informe par écrit le président de la commission permanente au plus tard avant le premier vote. Ce remplacement est mentionné au compte rendu de la séance plénière suivante. ».

Des votes sont susceptibles d'intervenir pour chaque point inscrit à l'ordre du jour. Ces votes seront pris en compte pour le calcul du montant de l'indemnité parlementaire (conformément à l'art. 24 du Règlement du Parlement francophone bruxellois).